

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 6 mai 2013 à 19.30 heures au deuxième étage du centre municipal au 16 rue principale Nord, Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet.

Autres présences ; Dorval Lacourcière, René Côté, Réjean Côté, Pierrette Lapratte, Roger Paradis, France Danis et Marc Emond.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2013-05-75

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout de l'item

4.31; Rapport de Ward O'Connor, rencontre sur le Patrimoine

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

Madame Pierrette Lapratte a pris parole et celle-ci a déposé un document avec photos au conseil concernant le déneigement cet hiver ainsi que le bris de sa boîte aux lettres.

2013-05-76

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2013

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 avril 2013 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-77

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 13823 au # 13846 pour un montant de 13 314.16\$

Salaires payés par dépôt direct; 10 310.00\$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 13847 au # 13902 pour un montant de 33 349.69\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Le conseiller Ward O'Connor mentionne qu'il s'oppose à certains comptes.

Étant donné que la majorité a accepté ceux-ci, ceux-ci sont approuvés.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée

2013-05-78

CONGRES DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX
DU QUÉBEC

Proposé par Monsieur Yvon Rivet et il est résolu d'autoriser la directrice générale Liliane Crytes à assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2013 à Québec;

Il est entendu d'envoyer le montant de l'inscription au montant de 528.89\$ qui comprend les déjeuners avec allocution, le cocktail, le banquet, la soirée-spectacle, les ateliers, les cliniques juridiques, l'activité interactive, le DG en herbe, les cocktails des exposants, l'ensemble des activités du salon des partenaires de même que le cocktail de clôture.

Il est entendu que toutes les autres dépenses relatives audit congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-79

DON AU MOUVEMENT ALBATROS

CONSIDÉRANT QUE le mouvement Albatros est un mouvement qui existe depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de cet organisme accompagnent des personnes ayant reçu un diagnostic de maladie grave par une écoute attentive et une présence rassurante ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande un don pour leur aider à poursuivre leur œuvre en rémunération kilométrage des bénévoles et pour leur donner une formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Desjardins et résolu de faire un don de 100.00 \$ au mouvement Albatros.

Le conseiller Ward O'Connor mentionne qu'il veut que ce soit inscrit au livre qu'il s'abstient sur cette proposition, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée

Note; Une demande de don a été faite pour le Camp Le terrier, mais le conseil a refusé, car nous sommes en restriction budgétaire.

2013-05-80

BAIL; SENTIER RÉCRÉATIF COMMUNAUTAIRE; BELVÉDÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles consent à nous délivrer un nouveau bail, à des fins complémentaires à un sentier récréatif communautaire sans but lucratif pour la construction d'un belvédère près de la digue Lacroix;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la réglementation actuelle, le loyer proposé est de 106\$ par année, ce montant correspond à 1% de la valeur du terrain ou un loyer minimum de 106\$ pour l'année en cours.

CONSIDÉRANT QUE ce bail implique le paiement des frais suivants;

Frais d'administration d'émission d'un bail;	320.00 \$
Loyer annuel;	106.00 \$
Taxe fédérale	21.30 \$
Taxe provinciale	42.49 \$
Pour un total de;	489.79 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu d'acquitter ces frais de 489.79 \$ auprès du Ministre des Finances pour l'obtention du bail pour le sentier pédestre.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-81

BAIL; CONSTRUCTION D'UN SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles accepte de nous accorder une autorisation de construction et d'entretien d'un sentier pédestre et de ski de fond pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE le sentier d'une largeur de 3 mètres et sur une longueur d'environ 9.2 kilomètres doit être conformément localisé selon le tracé identifié sur le plan du ministère;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à cette autorisation sont de 320.00\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu d'acquitter ces frais de 367.92\$ auprès du Ministre des Finances pour l'obtention de l'autorisation et construction d'un sentier pédestre.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-82

ENGAGEMENT BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE a lancé un appel d'offres pour une bibliothécaire adjointe;

CONSIDÉRANT QUE seule Madame Angèle Lacaille a répondu à l'appel;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lacaille est déjà bénévole à la bibliothèque depuis plusieurs années et répond aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu d'engager Madame Angèle Lacaille bibliothécaire adjointe au tarif horaire de 10.30\$.

Il est entendu que ses heures de travail seront de 12.30 h à 16.30 heures, les mardis et jeudis.

Il est entendu qu'un contrat d'embauche sera signé avec Madame Lacaille.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-83

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu unanimement de modifier les journées d'ouverture de l'écocentre;

Il sera ouvert dorénavant le premier et troisième samedi du mois à partir du 4 mai au 2 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-84

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de procéder à l'engagement des employés saisonniers soient; Messieurs Réjean Côté, Michel McDermott et Jocelyn Crytes.

Il est entendu qu'un contrat d'embauche sera signé avec eux.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-85

ACHAT D'UN NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE les logiciels d'exploitations et utilitaires de notre système informatique ne répondent plus à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie P.G. solutions nous a fait une proposition au montant de 24,989.92\$ qui comprend les logiciels d'exploitations et utilitaires, les progiciels et le transfert, conversion des données, mise en route, formation et accompagnement, la préparation, configuration et installation;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie nous offre la possibilité de financer le tout sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service annuel est de 5,311.85\$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu de faire l'achat d'un nouveau système informatique de P.G. solutions au montant de 24,989.92\$ et de financer ce montant sur une période de trois ans.

Il est entendu également de prendre le contrat de service annuel au montant 5,311.85\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-86

DÉBUT DES TRAVAUX AU SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une subvention en 2012 dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier « Volet 11 » pour l'aménagement d'un sentier pédestre dans le secteur du Barrage Mercier;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu l'approbation du Ministère des Ressources Naturelles pour effectuer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une extension auprès de la M.R.C. et que celle-ci nous a accordée jusqu'au 26 juillet 2013 pour terminer ce projet;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cette semaine l'autorisation du M.R.N. pour faire ces travaux au sentier pédestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'autoriser le début des travaux pour ce sentier.

Adoptée à l'unanimité

2013-05-87

DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande de subvention d'aide à l'emploi pour engager deux personnes pour aider à la voirie municipale et autres travaux dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet emploi est pour une période vingt-six semaines à trente-cinq heures par semaine au tarif horaire de 11.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet l'employé pourrait débuter le 27 mai 2013 et terminer le 22 novembre 2013.

EN CONSÉQUENCE, Madame Christianne Cloutier et il est résolu de demander une subvention salariale à Emploi-Québec pour deux personnes pour une période de vingt-six semaines.

Il est entendu que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à ladite demande de subvention salariale.

Adoptée à l'unanimité

L'état des revenus et dépenses au 30 avril a été déposé par la directrice générale.

2013-05-88

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.00 heures, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin,
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.